

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le budget primitif 2018, disponible sur le site internet de la ville.

Budget Principal

➤ Section de Fonctionnement :

L'année 2017 a généré un excédent de fonctionnement de 766 144,53 €.

Avec la reprise du résultat antérieur (709 161,91 €), le résultat cumulé de clôture s'élève à 1 475 306,44 €.

DEPENSES

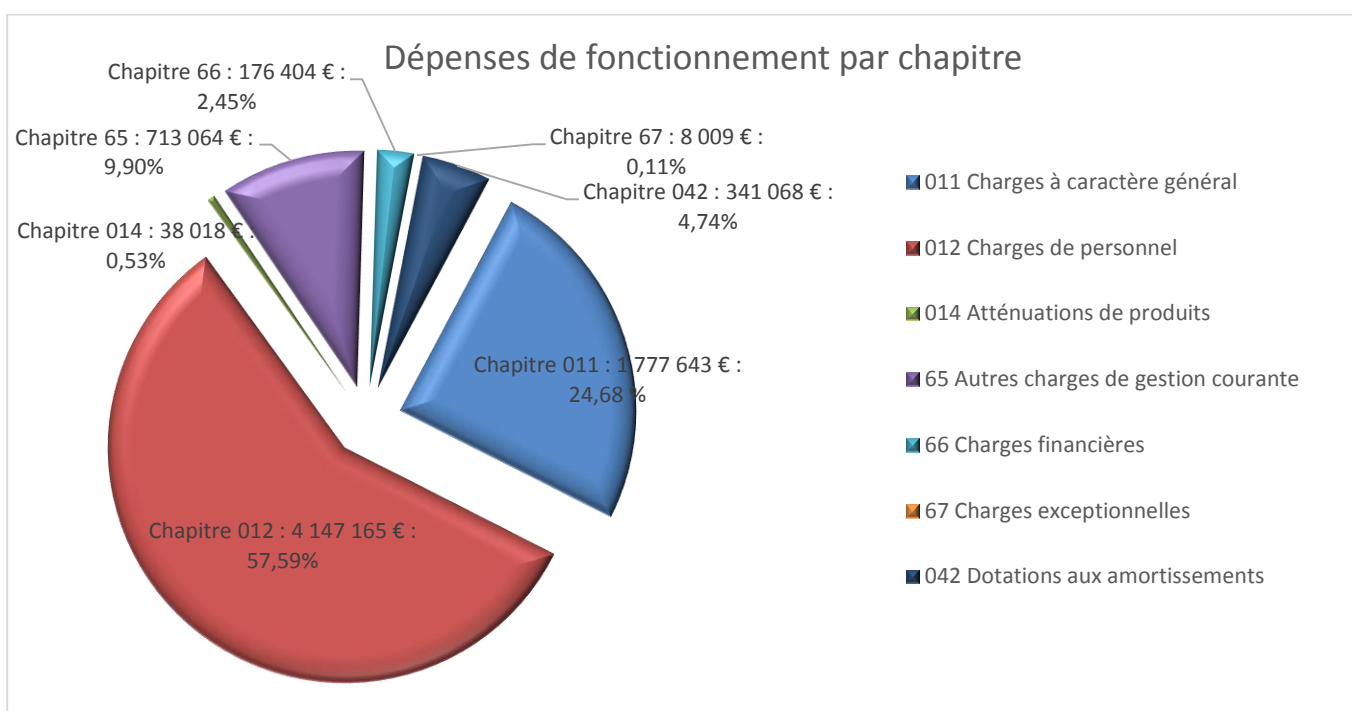
Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 3,33% par rapport à celles de 2016 passant de 7 441 124,75 € à 7 201 371,03 € soit - 239 753,72 €.

Il faut noter que :

- Les charges à caractère général sont en baisse (-25 228,67 € ; - 1,40%) ;
- Les charges de personnel sont en hausse de 3,69% ; cela est dû à la hausse de la cotisation assurance pour les risques statutaires (*nouveau contrat au 1^{er} janvier 2017*), à la hausse du point d'indice (+0,6% au 1^{er} février 2017), aux relèvements des différents taux de cotisations CNRACL et accident du travail et à la réforme des grilles indiciaires de la catégorie C ;
- Le FPIC (27 875 €) est en baisse due à l'adhésion de la commune à la communauté Cœur de Berry ;
- La subvention au CCAS est en baisse (210 000 € en 2017 / 230 000 € en 2016) et correspond au besoin d'équilibre du CCAS ;
- Les charges financières sont en légère hausse (+9 618,91 €) en raison du début du remboursement de l'emprunt pour la construction de la gendarmerie ;
- Les charges exceptionnelles sont en diminution suite au transfert de l'Office de tourisme et du budget annexe ZA Les Aillis II. De plus une indemnisation avait été versée au Département en 2016 suite à un contentieux (100 000 €) ;

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2017

Chapitre	CA 2017
011 Charges à caractère général	1 777 642,96
012 Charges de personnel	4 147 165,47
014 Atténuations de produits	38 018,00
65 Autres charges de gestion courante	713 063,53
66 Charges financières	176 404,26
67 Charges exceptionnelles	8 009,31
042 Dotations aux amortissements	341 067,50
TOTAL	7 201 371,03



RECETTES

Les recettes ont globalement augmenté de 1,6% par rapport à celles de 2016 passant de 7 841 844,93 € à 7 967 515,56 € soit + 125 670,63 €.

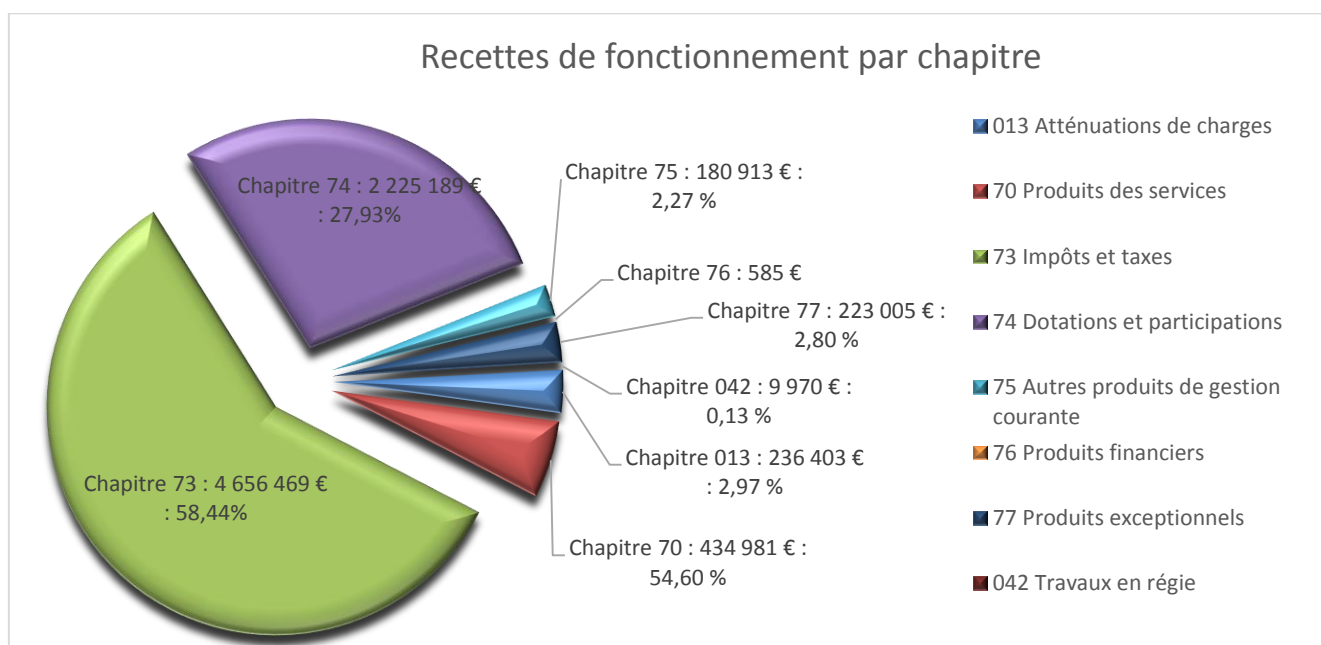
Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- La DGF est en forte baisse (- 89 143 € soit - 7,56 %) ;
- Les recettes de la fiscalité sont en diminution de 3,34% suite à la baisse au 1^{er} janvier 2017 des taux de taxe d'habitation, de taxe foncière non bâtie et de CFE ;
- Les droits de mutation augmentent de 10 446,12 € ce qui indique une accélération de l'activité des transactions immobilières sur la commune ;
- Les produits de gestion courante sont en augmentation (+79 192,31 €). Cette hausse s'explique par le versement par l'Etat du loyer de la gendarmerie à compter du 1^{er} mai 2017 (108 853,01 €). Elle est atténuée par la diminution des montants des remboursements de l'Etat pour les contrats aidés (*arrêt du dispositif décidé par le gouvernement*) et des remboursements salaires pour les arrêts maladie (264 425 € en 2016 et 234 158 € en 2017) ;

- Le montant élevé des produits exceptionnels est dû à la perception de l'avance de 80 000 € de la part de notre assureur suite à l'incendie des services techniques en août 2017 ;

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2017

Chapitre	CA 2017
013 – Atténuations de charges	236 403,09
70 – Produits des services	434 980,99
73 – Impôts et taxes	4 656 469,04
74 – Dotations et participations	2 225 189,46
75 – Autres produits de gestion courante	180 912,98
76 – Produits financiers	584,91
77 – Produits exceptionnels	223 005,01
042 – Opérations d'ordre	9 970,08
TOTAL	7 967 515,56



- Section d'Investissement :

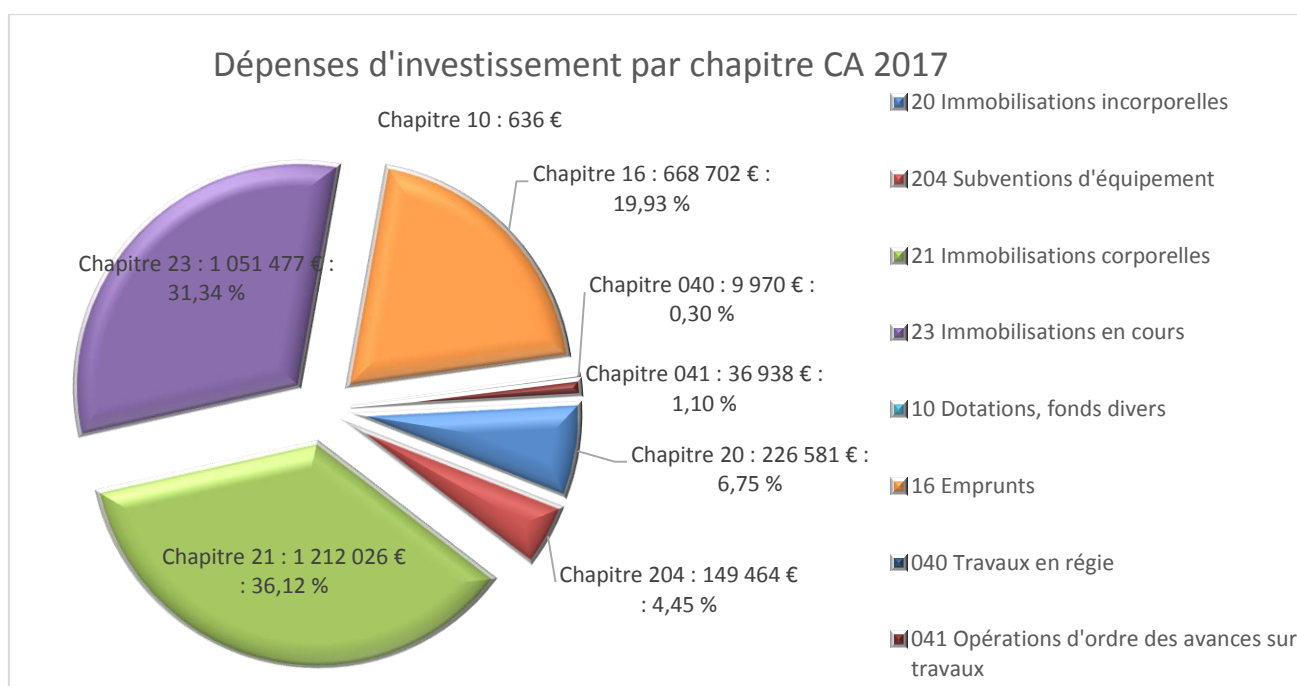
DEPENSES

Les dépenses d'investissement ont diminué et sont passées de 5 490 322,74 € en 2016 à 3 355 795,24 € en 2017.

Les dépenses d'équipement ont été de 2 639 549 € en 2017 (*Chapitres 20 : études ; 21 : acquisitions ; 23 : travaux ; 204 : subventions d'équipements*). Elles étaient de 4 814 341,24 € en 2016 en raison des travaux de la nouvelle gendarmerie.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2017

Chapitre	CA 2017
20 Immobilisations incorporelles	226 581,48
204 Subventions d'équipement	149 464,06
21 Immobilisations corporelles	1 212 025,82
23 Immobilisations en cours	1 051 477,43
10 Dotations	636,00
16 Emprunts	668 702,15
040 Travaux en régie	9 970,08
041 Opérations patrimoniales	36 938,23
TOTAL	3 355 795,24



RECETTES

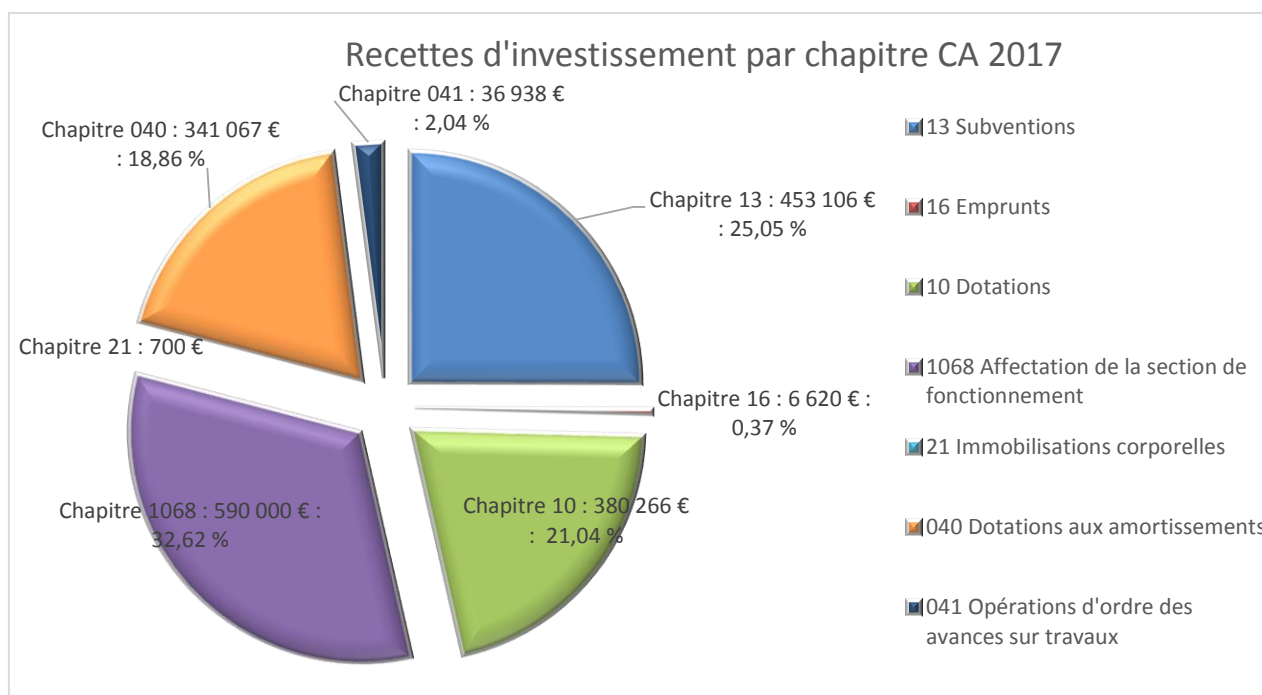
Les recettes ont globalement fortement diminué (6 307 931,39 € en 2016 et 1 808 697,50 € en 2017) :

- Le FCTVA : 176 043,85 € perçus en 2016 et 315 928,53 € en 2017 : le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement de l'année précédente.
- Les subventions reçues : 912 746 € en 2016 et 453 106 € en 2017 ;
- Contrairement à l'exercice 2016 où l'emprunt gendarmerie avait été perçu (2 890 000 €), aucun emprunt n'a été consolidé en 2017.
- L'affectation de la section de fonctionnement est de 590 000 € en 2017 contre 630 000 € en 2016.

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 540 043,74 € et sera couvert par l'excédent dégagé en fonctionnement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2017

Chapitre	CA 2017
13 Subventions	453 106,04
16 Emprunts	6 620,20
10 FCTVA, taxe d'aménagement	380 265,69
1068 Affectation de la section de fonc.	590 000,00
21 Immobilisations corporelles	699,84
040 Dotations aux amortissements	341 067,50
041 Opérations patrimoniales	36 938,23
TOTAL	1 808 697,50



Budget annexe Eau potable

➤ Section d'exploitation :

L'année 2017 a généré un excédent de 11 881,90 €. Les recettes sont passées de 129 540,50 € en 2016 à 146 845,20 € en 2017.

Les dépenses ont augmenté et s'élèvent à 134 963,30 € (90 223,45 € en 2016) ; les principales dépenses étant les dotations aux amortissements et la contribution au SMAERC.

➤ Section d'investissement :

L'excédent 2017 est de 30 488,28 € ; il était de 36 762,49 € en 2016.

Les récupérations de TVA n'ont été que de 741,15 € en 2017 car les travaux ont été peu nombreux.

Budget annexe Assainissement

➤ Section d'exploitation :

L'année 2017 a généré un excédent de 40 128,78 € alors qu'en 2016, cet excédent était de 96 421,75 €. Les charges financières sont restées quasi-stables à 34 249,34 €.

Les recettes ont diminué entre 2016 (262 716,30 €) et 2017 (211 734,14 €), à cause d'une diminution des recettes de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

➤ Section d'investissement :

Les dépenses d'équipement (*chapitres 20, 21 et 23*) n'ont été que de 4 772 € en 2017 en l'absence de travaux lourds. Les recettes de 2017 ont été de 175 231,61 €, dont 23 974,68 € de remboursement de TVA, de 120 941,88 € de dotations aux amortissements et de 6 340,37 € de solde de subvention pour la station d'épuration.

Après reports, l'excédent est de 180 295,79 €.